

2 MEL'S
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 11 bis Rue Guillaume Apollinaire
37230 LUYNES
EN FORMATION

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉES DU 6 AOUT 2026
--

LES SOUSSIGNÉES :

Madame Mélanie GUILPAIN

Demeurant 11 bis rue Guillaume Apollinaire - 37230 LUYNES,

Madame Méline REBELO

Demeurant 6 place des Astres - 37250 MONTBAZON,

agissant en qualité de seuls associées de la société à responsabilité limitée 2 MEL'S au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 11 bis Rue Guillaume Apollinaire - 37230 LUYNES, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date du 6 août 2026.

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination des premiers gérants de la Société.

NOMINATION DES PREMIERES COGÉRANTES

Les associées décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de cogérantes de la Société, pour une durée illimitée :

- **Madame Mélanie Jeanine, Jacqueline GUILPAIN,**
Née le 28 mars 1994 à TOURS (37),
De nationalité française,
Demeurant 11 bis rue Guillaume Apollinaire, 37230 LUYNES,
- **Madame Méline Mutti REBELO,**
Née le 02 juillet 1997 à CHAMBRAY LES TOURS (37),
De nationalité française,
Demeurant 6 place des Astres, 37250 MONTBAZON, célibataire,

Madame Mélanie GUILPAIN et Madame Méline REBELO disposeront, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Madame Mélanie GUILPAIN et Madame Méline REBELO acceptent les fonctions de cogérantes qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappées d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ces mandats.

Leurs rémunérations pourront être décidées ultérieurement.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Ce document est signé en la forme électronique d'un commun accord entre les soussignées via la plate-forme DocuSign® pour matérialiser les résolutions prises par les associées conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil.

Madame Mélanie GUILPAIN

*Bon pour acceptation des fonctions de
cogérante*

Signé par :

4AE350A773AD4D7...

Madame Méline REBELO

*Bon pour acceptation des fonctions de
cogérante*

Signé par :

76D536BA348C49E...